



CHEZ M. PAUL GAUMONT 18 ROUTE DE SANVIGNES 71420 PERRECY LES FORGES
Tél : 03 85 79 34 19 Mail : paul.gaumont@wanadoo.fr Site : www.triathlon-bourgogne.com
Code APE 9319Z N° SIRET 42818998900059

Convention de mise à disposition du véhicule et du matériel pour la gestion des épreuves affiliées F.F.TRI, UNSS, USEP

Entre la Ligue de Bourgogne de Triathlon, ci-après dénommée « Ligue », représentée par son Président, Denis MAIRE, d'une part

et l'organisateur : _____

Type de l'épreuve : _____

Niveau : _____

Lieu : _____

Date : _____

Date souhaitée de prise en charge : _____

Personne responsable du matériel : _____

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

La Ligue de Bourgogne de Triathlon met à la disposition de l'organisateur, un véhicule type Boxer et un ensemble de matériel dont elle est propriétaire, tel que décrit sur le bordereau de liaison (cf. article 2) et suivant les modalités précisées dans les articles de cette convention.

ARTICLE 2

2.1

La réservation du matériel est à demander officiellement par mail à la Commission épreuves de la Ligue à l'adresse : commission.epreuves.lbtri22@gmail.com

2.2

L'inventaire du matériel est, à sa prise en charge et à sa restitution, obligatoire.

L'organisateur renseigne les quantités empruntées et les quantités restituées sur le document « bordereau de liaison », dans le classeur disponible dans le véhicule Boxer. Ce bordereau liste l'ensemble du matériel en quantité et en valeur, et est signé contradictoirement lors de la mise à disposition et du retour du matériel.

En cas d'écart constaté, le signataire du bordereau de liaison devra contacter **dès la prise en charge** la commission épreuves (contact indiqué sur bordereau de liaison), faute de quoi, Il lui sera facturé la différence.

Il est vivement conseillé que chaque organisateur nomme un correspondant responsable du suivi du matériel.

ARTICLE 3

3.1

L'ensemble du matériel est rassemblé dans le véhicule Boxer, éventuellement dans une remorque en complément et peut être dissocié, sans modification forfaitaire de location.

Le lieu de retrait et de restitution est **impérativement** au garage de la Ligue, situé dans l'agglomération dijonnaise, à Gevrey Chambertin (Cf Le plan d'accès en Annexe)

Les conditions de la remise des clés du Boxer et de son matériel seront convenues entre l'organisateur et la Ligue (date, horaire).

3.2

Barème pour le prêt du véhicule et du matériel sur base du trajet A/R garage Ligue - lieu de la manifestation

Départements Bourgogne hors 21 et Franche-Comté	300€
Département 21 (engagement auprès du Conseil Départemental 21 de mise à disposition gratuite du parc à vélos pour les associations de Côte d'Or)	200€

Les frais de péage sont à la charge de l'organisateur.

Les dépassements kilométriques au delà du trajet mentionné ci-dessus seront facturés 0,40 €/km.

ARTICLE 4

4.1

L'organisateur s'engage à rendre le véhicule avec le matériel dans les 4 jours qui suivent la manifestation, sous peine d'une pénalité de 50€ par jour.

Pour tout matériel manquant ou détérioré, une facture sera établie à l'organisateur afin de procéder à son remplacement selon le barème indiqué sur le bordereau de liaison.

L'organisateur est tenu de respecter l'ordonnancement du rangement du matériel à l'identique de ce qu'il était lors de la prise du véhicule. Tout rangement sauvage sera pénalisé d'une pénalité de 50 €.

4.2

Un chèque de caution de 400 € équivalent au coût de la franchise du véhicule est demandé à la signature de la convention et à transmettre au siège de la Ligue (Cf en-tête de la convention).

4.3

Il est vivement conseillé à l'organisateur de prendre l'assurance optionnelle F.F.TRI –Allianz pour l'assurance de tous les véhicules œuvrant à l'organisation et de son matériel.

Le matériel de la Ligue hors du véhicule n'est pas assuré.

ARTICLE 5

Réglementation concernant le véhicule PEUGEOT BOXER L4H2 immatriculé CS-025-MV :

Le conducteur devra être titulaire du permis de conduire depuis plus de trois ans (conditions générales assureur : pas de conducteur novice, ne pas avoir fait l'objet d'annulation ou de suspension de permis)
Ce matériel est sous la responsabilité de l'organisateur jusqu'à la restitution à la ligue.

Fait à le / / 2017

Signature de l'organisateur

le Président de la Ligue de Bourgogne de Triathlon



Denis Maire

ANNEXE

A titre indicatif, liste des équipements se trouvant dans le véhicule Peugeot Boxer L4H2

Type de matériel
Parc à vélos (capacité max 660 places si 4 vélos/barre) avec jeu d'étiquettes
2 Tentes parapluie 3X3m avec kit haubanage dans sac de rangement
1 tente Vestiaire 3X4,5m pour Féminines
2 grandes bouées 3m + 4 bouées Certec, gonfleur, batterie 12 volts
2 Arches gonflables (1 Bleue neuve + 1 Blanche ancienne)
3 Tapis Arrivée, Montée et Descente parc à vélos
6 Oriflammes avec sac de rangement + 1 Oriflamme « Pénalités »
Banderoles
Panneaux de signalisation (K10) rangés dans caisse transparente
Panneaux chevalets : 9 jaunes (1, 2, 3, 4, 5 km cap, 5,10, 15, 20 km vélo) 4 bleus : Ravitaillement, début zone déchets, zone échauffement natation 2 rouges : fin zone déchets, fin zone échauffement natation
Piquets de balisage
Caisses de rangement
VTT arbitres

Tout le matériel est détaillé quantitativement dans le bordereau de liaison se trouvant à l'intérieur du véhicule

Plans d'accès sur page suivante

Envie de différence ? Vibrez Triathlon !

Véhicule Peugeot Boxer L4H2 et matériel pour la gestion des épreuves (1)



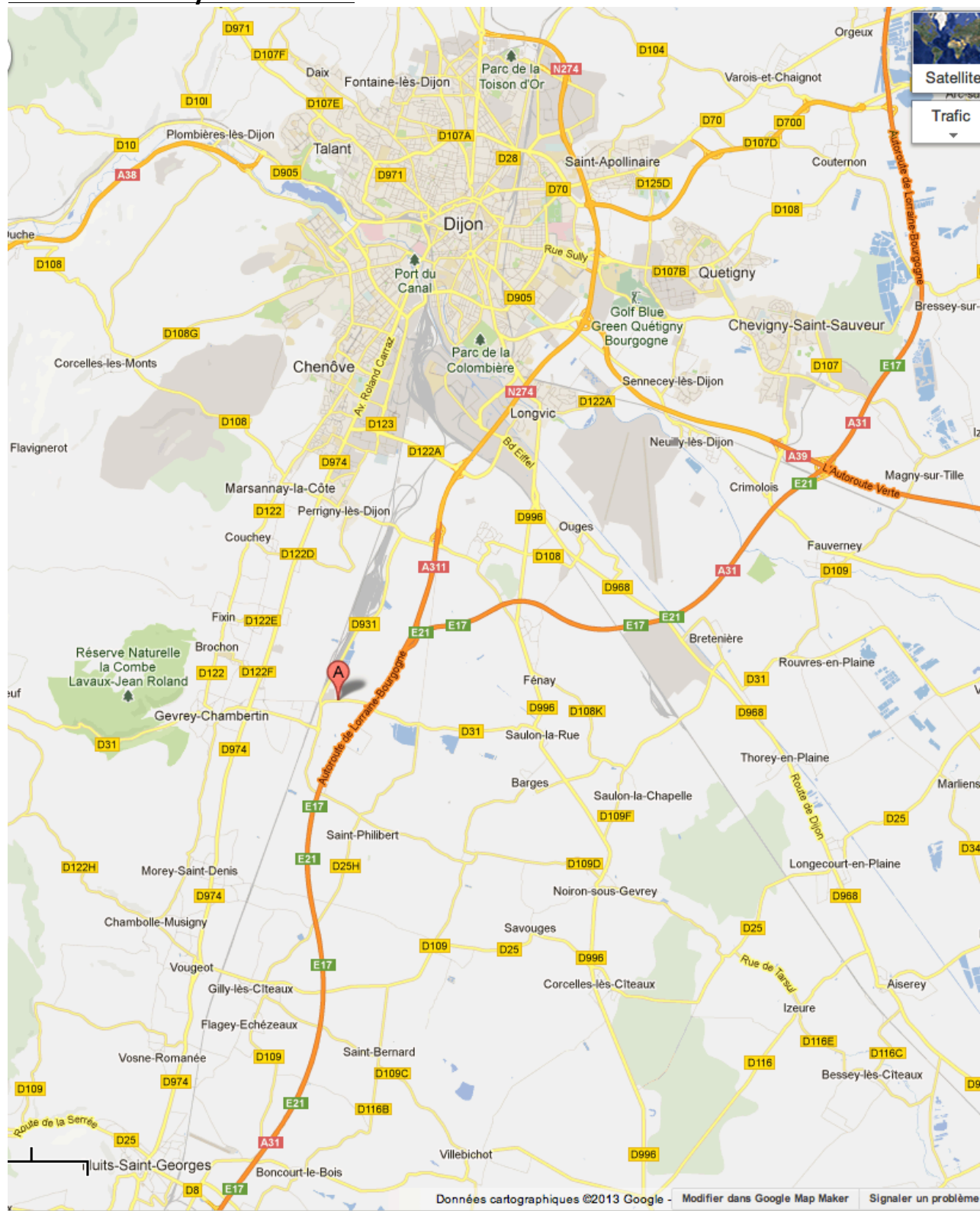
Envie de différence ? Vibrez Triathlon !



LIGUE RÉGIONALE DE
TRIATHLON

BOURGOGNE

Situation Gevrey-Chambertin



Envie de différence ? Vibrez Triathlon !

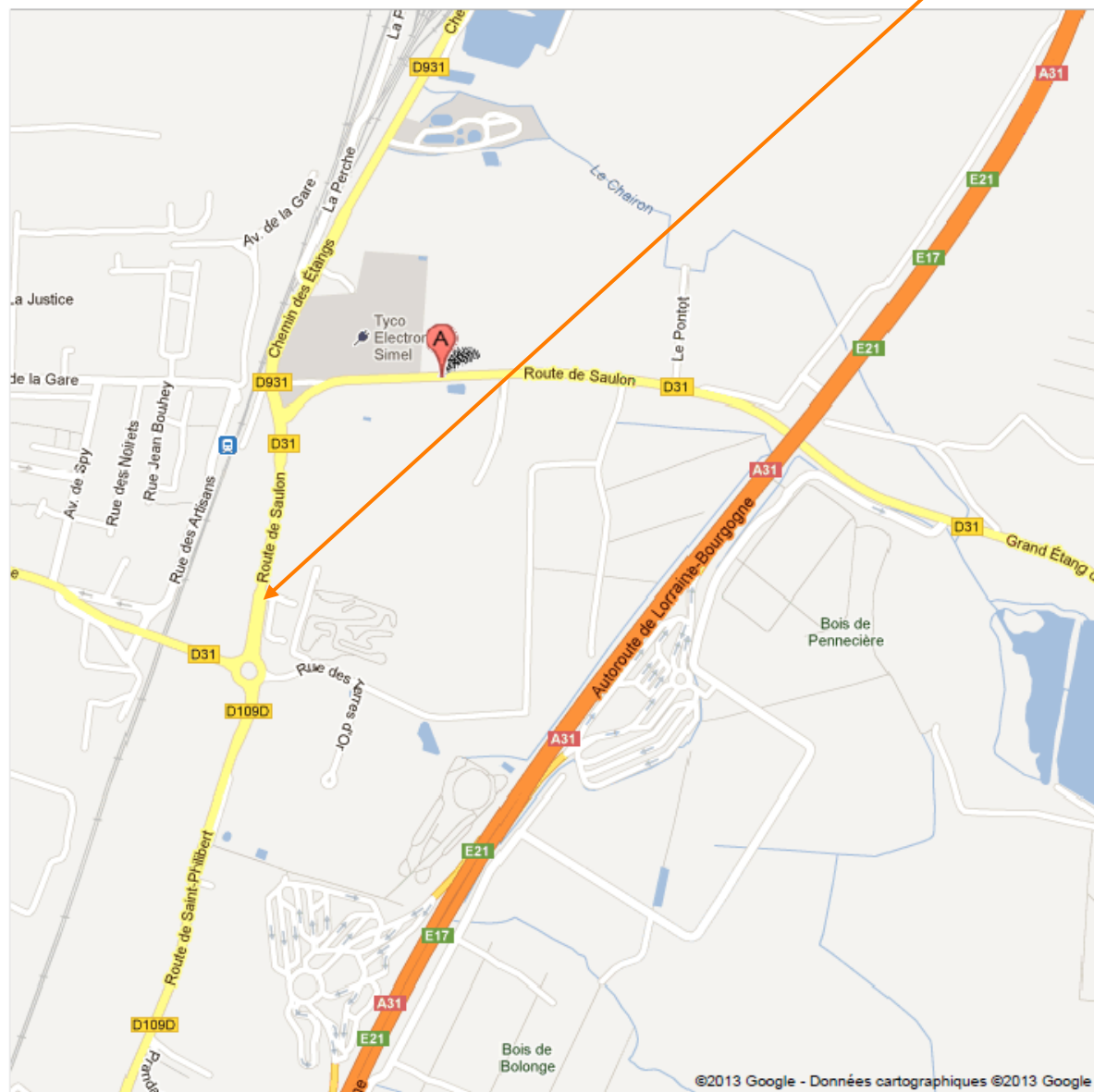
RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Situation Garage Ligue

Google

Adresse **Route de Saulon**
21220 Gevrey-Chambertin, France

Garage Ligue le long de la voie ferrée entre
Route de Saulon et rue des Artisans près
gare SNCF de Gevrey Chambertin





Stationnement du véhicule Boxer
Entrée sur site (barrière coulissante verte)